

Tous nos services

Vos protections :

Accident travail (CSST)
Congédiement abusif
Droit du travail
Commission des relations de travail (CRT)
Plaideur (CRT et CLP)

Aide :

Coaching relation de travail.
Accompagnement pour diverses
négociations.
Service-conseil 7 jours sur 7.

Et bien plus...

Tout le support et l'aide dont vous avez
besoin !

Imaginez, une seule de ces situations peut
vous coûter plus de vingt ans
d'abonnement!

Combien ?

Beaucoup de personnes pensent que seuls
les avocats peuvent traiter les dossiers
reliés au travail.

À plus de 100.00\$ / l'heure, imaginez le
coût d'une défense pour un accident du
travail qui dure au minimum une journée
sans compter la préparation.

Ou encore quelques heures de conseils
pour vous aider suite à un accident de
travail.

Très peu de dossiers se règlent en bas de
5000.00\$.

Votre abonnement, encore mieux qu'une
assurance juridique, vous garantit ces
services à bien meilleur prix!

D.D.T. Consultant

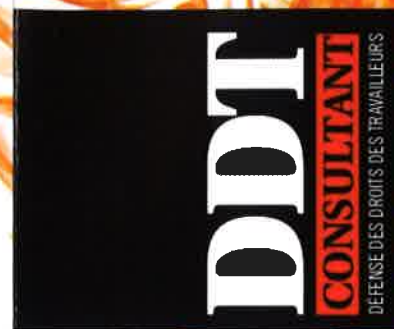
Contact

info@ddtconsultant.ca

418.769.0730

418.720.0513

www.ddtconsultant.ca



D.D.T. Consultant

Abonnement association travailleurs.
Protéger vos droits avec un excellent service.

www.ddtconsultant.ca





Pour qui ?

Pour tous les travailleurs non syndiqués.

Peu importe où vous travaillez et depuis combien de temps.

Tous les travailleurs qui peuvent avoir accès à la commission des relations de travail (CRT), la CSST ou autre service, sont admissibles.

Certains employés cadres y ont aussi accès.



Pourquoi ?

Pour protéger tous vos droits en tant que travailleur.

Vous obtenez des services, qui jusqu'à aujourd'hui, n'étaient accessibles qu'aux travailleurs syndiqués.

Chaque travailleur mérite le respect et la protection de ses droits.

Beaucoup d'événements de vie peuvent affecter vos projets. Accident de travail, congédiement, disciplinaire et plusieurs autres.

N'attendez pas les problèmes, prévenez-les dès aujourd'hui !

Services

Exemples :

Vous avez été congédié ?

Vous avez des droits, assurez-vous qu'ils soient respectés. Nos services d'accompagnements et de défense sont là pour vous.

Accidenté du travail !

Trop souvent, en plus d'être blessé vous devez vous débattre entre la CSST et l'employeur. Notre support et la défense nécessaire vous permettra d'obtenir le maximum et d'être certain des informations que vous recevrez.